



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/RES/54/236  
13 janvier 2000

---

Cinquante-quatrième session  
Point 120 de l'ordre du jour

### RÉSOLUTION ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

[sur le rapport de la Cinquième Commission (A/54/676)]

#### 54/236. Planification des programmes

*L'Assemblée générale,*

Ayant examiné le rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente-neuvième session<sup>1</sup>,

1. *Prend note avec satisfaction* du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa trente-neuvième session<sup>1</sup>;
2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations figurant dans le rapport du Comité sur l'examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, la planification des programmes et l'ordre du jour provisoire de la quarantième session du Comité;
3. *Souscrit également* aux conclusions et recommandations sur les questions de coordination figurant aux paragraphes 560 à 565, 567 et 568, et 587 à 596 du rapport du Comité;
4. *Note* que dans le contexte des questions de coordination, les propositions concernant les indicateurs de résultats demandées par le Comité et figurant dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre

---

<sup>1</sup> Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-quatrième session, Supplément n° 16 (A/RES/54/236, page 16).

de l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'application du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90<sup>2</sup> n'ont pas été approuvées par l'Assemblée générale;

5. *Relève* qu'elle examine la question évoquée au paragraphe 566 du rapport du Comité au titre d'un point distinct de l'ordre du jour;

6. *Demande instamment* au Secrétaire général de publier au plus tôt la version révisée des règles pertinentes correspondant à la version révisée du règlement régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session<sup>3</sup>, en prenant intégralement en compte les recommandations formulées par le Comité au paragraphe 47 de son rapport;

7. *Décide* de poursuivre l'examen du point de l'ordre du jour intitulé «Planification des programmes» à la reprise de sa cinquante-quatrième session.

88<sup>e</sup> séance plénière  
23 décembre 1999

---

<sup>2</sup> E/AC.51/1999/6.

<sup>3</sup> Voir résolution 53/207, sect. III.